## Fraternité Matin

## AVIS DE CONSTITUTION SOCIETE COOPERATIVE AGRICOLE EYONIAN « COOP-CA-EYONIAN »

Aux termes des statuts sous Seing Privé déposés au rang des minutes de Maitre KOUACOU KOUAME, greffier en chef Tribunal de Man, il a été constitué une société coopérative ayant pour objet : la production, la commercialisation et la transformation des produits agricole des membres etc...

Dénominations :

SOCIETE

COOPERATIVE

AGRICOLE

EYONIAN << COOP-CA- EYONIAN >>

Siège social: SIEBLY / KOUIBLY

CEI: 07 49 44 86 85

Durée : 99 ans

Capital Social: 2.000.000 FCFA

Président : M. KOUAME KOUADIO JUDICAEL

Inscription faite au registre des sociétés coopératives tenu au Greffe du Tribunal de Man 04 Mars 2020. Sous le N°

RSC : CI- MAN- 2020- B- 16 pour avis le Président

M. KOUAME KOUADIO JUDICAEL

FC 100078574-66495.